

**Publications de la Faculté des Sciences
Juridiques, Economiques et Sociales de Meknès
Série « Recherches et Etudes »**

L'ajustement de la légalité pénale à l'aune de
l'état d'urgence sanitaire. Décryptage de
l'avant et l'après Covid-19

Hicham HAMMOUNI
Enseignant chercheur

N° 22

2022

Résumé

Depuis sa première apparition officielle en Chine en décembre 2019, la Covid-19, l'humanité est aux prises d'une situation planétaire inaccoutumée, qui n'a épargné aucun continent et qui a déstabilisé l'ordre international en provoquant des milliers de morts.

Il s'agit de l'une des crises sanitaires les plus marquantes de notre histoire, à cause de sa célérité exponentielle de contamination.

Face à cette crise sanitaire sans précédent, l'enjeu des synergies entreprises par les gouvernements des différents pays touchés par la pandémie, le Maroc en particulier, était d'assurer le juste équilibre entre la protection de la santé publique qui est un élément fondamental des droits de l'Homme universellement reconnus, la sécurité sociale et le respect des droits de l'Homme dans tous les domaines, y compris les droits économiques et sociaux et les droits civils et politiques...

En l'absence de toute approche universelle, le Royaume suite aux instructions de S.M le Roi Mohammed VI, n'a pas ménagé ses efforts, en adoptant mesures exceptionnelles par Décret-loi n° 2-20-292 un cadre juridique portant des dispositions à l'état d'urgence sanitaire et aux procédures de sa déclaration pour faire face au Covid-19, et ceux qui seraient décidés plus tard.

À situation exceptionnelle débat exceptionnel, car si seulement par injonction normative l'état d'urgence sanitaire complètement inattendue peut être normalisé pour assurer la pérennité d'un régime d'exception législatif.

C'est un débat qui n'avaient, jusque-là, jamais été envisagées par le législateur marocain en particulier en matière d'activité pénale, et auxquelles il faut à présent chercher, dans un premier temps, la nature et le fondement de la proclamation de l'état d'urgence sanitaire, avant de déterminer le champs des attributions de l'appareil judiciaire pour appliquer les dispositifs du Décret-loi n° 2-20-292, et d'assurer une activité réduite des juridictions, en vue de garantir une justice pénale équitable.

Mots clé : *La légalité pénale, L'état d'urgence sanitaire, Crise sanitaire, Mesures exceptionnelle, Théorie des circonstances exceptionnelles.*



Hicham HAMMOUNI
Enseignant chercheur
FSJES - Meknès

Sommaire

Introduction

I. Acception et ordre juridique de l'état d'urgence sanitaire

A. L'état d'urgence sanitaire : un régime d'exception en droit international

B. L'état d'urgence sanitaire : une dérogation d'exception à la règle de droit

II. La politique pénale à l'épreuve du Covid-19

A. La légalité pénale d'incrimination et de sanction au regard de l'état d'urgence

B. L'activité pénale des juridictions répressives au périphe du Covid-19

Synthèse et perspectives